

Procès verbal

Le mardi 27 mai 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Arnaud DELAIR.

Secrétaire de la séance : Stéphanie VEDELAGO

Présents : Arnaud DELAIR, Moïse FONVIELLE, Christophe MANTON, Stéphanie VEDELAGO, Thierry BORDERIE, Christophe MARGONTIER, Christophe OTTOGALI, Nathalie GEROMIN, Martine REQUIER

Représentés : Valérie FUERTES par Arnaud DELAIR

Absents et excusés : Philippe LHOMENIE

Ordre du jour :

Délibérations :

RODP télécommunications ORANGE

Présentation du devis d'entretiens espaces verts et station

Logement Arbousier : départ du locataire au 30/04/2025

Demandes de subvention associations

Questions diverses :

Présentation de la note Adour Garonne

Manifeste des chasseurs

Délibérations du conseil :

RODP réseaux de télécommunication (ORANGE) (N° 2025_17)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE**

1- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2025 sur les réseaux 2024 :

- 48.65 € par kilomètre et par artère en souterrain : 5.231 km soit 254.48 €
- 64.87 € par kilomètre et par artère en aérien : 12.642 km soit 820.08 €

Le montant total de la RODP ORANGE 2025 s'élève à **1 074.56 €** (mille soixante quatorze euros et cinquante six centimes).

2- de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3- de charger le Maire du recouvrement de cette redevance en établissant annuellement un titre de recettes au compte 70323.

Délibération : adoptée

Présentation des devis d'entretien annuel espaces verts et station d'épuration (N° 2025_18)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, les devis de LHOMENIE Vincent pour l'entretien des espaces verts de la commune et l'entretien de la station d'épuration.

Il s'agit d'une prestation annuelle du 1er mai 2025 au 30 avril 2026.

Prestation espaces verts pour la somme de 13 380.00 € TTC

Prestation station d'épuration pour la somme de 3 600.00 € TTC

Une première facture sera présentée et réglée en décembre 2025, le solde en avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les devis dont les montants sont cités ci-dessus, autorise le Maire à les signer.

Délibération : adoptée

Logement Arbousier : départ du locataire (N° 2025_19)

M. le Maire présente la lettre de préavis du 30/03/2025 de M. Victor BORDERIE, locataire du logement communal Arbousier pour un départ au 30 avril 2025.

. BORDERIE demande un remboursement partiel de ses factures d'énergie, excessivement élevées par manque d'isolation.

M. le Maire précise que des travaux sont prévus et que le logement sera remis à la location une fois ces derniers achevés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte du départ de M. Victor BORDERIE au 30 avril 2025.
- autorise un remboursement sous forme de remise gracieuse pour un montant de 2 379.00 € à M. Victor BORDERIE.
- autorise M. le Maire à faire exécuter les travaux avant de remettre le logement à la location.

Délibération : adoptée

Subventions aux associations (N° 2025_20)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le dossier de demande de subvention :

Souvenir français - Comité de Bergerac : 50.00 €

ACPG CATM - section Le Fleix : 50.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser la somme de 50.00 € au Souvenir français et à l'ACPG CATM,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Commune 2025,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

Salle associative : demande d'un devis actualisé à ATE 24 pour le matériel audiovisuel.

Achat de panneaux électoraux

Élections : réforme du scrutin électoral dans les communes de - de 1000 habitants

Route de Cavette : problèmes de voisinage non résolus à la date butoir du 15 mai.

Plan Pluriannuel de Gestion des bassins versants de l'Eyraud et de la Gouyne

Présentation de la note Adour Garonne.

Fin de séance à 22h10.

Les membres du Conseil municipal,

Le Maire,